



N^o 046

Le 24 février 1988

UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE ADOPTE UN PROTOCOLE PROPOSÉ
PAR LE CANADA POUR LA RÉPRESSION DES ACTES ILLICITES DE
VIOLENCE DANS LES AÉROPORTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui la signature à Montréal d'un Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale.

La cérémonie de signature de ce Protocole, qui s'est déroulée au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a couronné les travaux d'une Conférence diplomatique qui s'est ouverte le 9 février et à laquelle 81 Etats étaient représentés. Cette Conférence, présidée par le Canada, a adopté le nouveau Protocole par consensus. C'est la première fois qu'un tel résultat est atteint par une Conférence diplomatique relative à la protection de l'aviation civile internationale.

Cette Conférence faisait suite à la proposition du Canada, adoptée par la 26e Assemblée de l'OACI en septembre 1986, d'élaborer un nouvel instrument visant à éliminer les lieux de refuge pour les responsables d'actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale. Le gouvernement canadien avait pris cette initiative après les attentats tragiques dirigés contre les aéroports de Rome et de Vienne en décembre 1985, conformément à sa politique de participation aux efforts internationaux pour la mise en place de mesures supplémentaires de lutte contre le terrorisme.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures